



Aménagement examen DNB

publié le 25/09/2018

PARENTS DE 3e

Descriptif :

Si vous pensez que votre enfant peut bénéficier d'un aménagement d'examen, vous pouvez retirer le dossier afin d'en faire la demande, au secrétariat.

Le dossier complété est à retourner au collège, au plus tard le 12 OCTOBRE.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.